



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### Caisse des dépôts et consignations

Question écrite n° 81748

#### Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le référé rendu public le 11 juin 2015 par la Cour des comptes, sur l'activité historique de banquier du service public de la justice assurée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La Cour relève quatre points d'attention principaux, concernant le niveau du taux d'intérêt versé aux professions juridiques, le reversement par les notaires des intérêts dus aux tiers, la traçabilité des flux et les modalités des partenariats entre la CDC et les professions juridiques. Aussi il souhaite connaître son avis sur la recommandation de la Cour visant à sécuriser la traçabilité des fonds de tiers détenus par les professions juridiques en mettant en place des comptes par affaire à la Caisse des dépôts et consignations.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81748

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juin 2015](#), page 4702

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)